



CONVOCATION du CONSEIL COMMUNAL

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art. L1122-17. (ancien Art.90 NLC)

Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation,
le Collège communal a l'honneur d'inviter
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal
à se réunir à la SEANCE du CONSEIL qui aura lieu le mercredi 28 janvier 2026 à 19h30
en la salle des Fêtes de Gesves
(chaussée de Gramptinne, 112 à 5340 GESVES)

ORDRE DU JOUR

EN SEANCE PUBLIQUE

FINANCES

1. Budget 2025 - MB 2 - Réformation par l'autorité de tutelle - Information

TAXES-FISCALITE

2. Règlements-taxes et/ou redevances - Approbation des autorités de tutelle - Information

PATRIMOINE

3. Vente du presbytère de Sorée situé rue du Centre 31 à 5340 SORÉE et cadastré division 5, section A et numéro 176 B - Diminution du prix de vente

VOIRIES

4. INASEP- Mission auteur de projet relative à l'aménagement d'un parking d'une capacité de 20 à 25 places rue des 2 Chênes à Mozet - Approbation des conditions et du mode de passation - PST 2/2.3.10.1

MARCHES PUBLICS

5. Adhésion à la centrale d'achat relative à la fourniture de gaz et d'électricité Haute Tension et Basse Tension créée par l'intercommunale IDEFIN

PCDR/ODR

6. ODRII-PCDR 2022-32 - CONVENTION 2023 - FP 1.18 Rénovation du centre récréatif de Mozet en Maison de village et aménagement des abords - Validation de l'avant-projet par le SPW – Prise de connaissance – PST 2/2.3.6.2

CPAS

7. CPAS - Budgets 2026 - Ordinaire et extraordinaire et dotation communale - Tutelle administrative et arrêt de la dotation communale

HUIS CLOS

ENSEIGNEMENT

1. Poursuite de la procédure de suspension préventive - Ratification de la décision du Collège communal du 22/12/2025
2. Poursuite de la procédure de licenciement pour fautes graves - Ratification de la décision du Collège communal du 22/12/2025
3. École communale de l'Envol - Désignation d'une puéricultrice à titre temporaire à temps plein (V.D.) du 08/12/2025 au 12/12/2025 dans le cadre du remplacement d'une puéricultrice définitive (M.L.) en congé maladie - Ratification de la décision du Collège communal du 15/12/2025

4. Écoles communales - Désignation d'un maître de psychomotricité à titre temporaire à temps partiel (16 p/s, N.S.) à partir du 08/12/2025 dans le cadre du remplacement d'un maître de psychomotricité (C.M.) en congé maladie du 08/12/2025 au 19/12/2025 - Ratification de la décision du Collège communal du 15/12/2025
5. École communale de l'Envol - Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (B.P.) dans le cadre d'un remplacement (I. O.) du 08/12/2025 au 19/12/2025 - Ratification de la décision du Collège communal du 15/12/2025
6. Écoles communales - Désignation d'un maître de psychomotricité à titre temporaire à temps partiel (16 p/s, N.S.) à partir du 05/01/2026 dans le cadre du remplacement d'un maître de psychomotricité (C.M.) en congé maladie du 08/12/2025 au 09/01/2026 - Ratification de la décision du Collège communal du 05/01/2026
7. École communale de l'Envol - Prolongation de la désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire à temps plein (F.N.) à partir du 05/01/2026 dans le cadre du remplacement d'une institutrice maternelle définitive en congé maladie (F.M.) - Ratification de la décision du Collège communal du 05/01/2026
8. École communale de l'Envol - Prolongation de la désignation d'un instituteur primaire temporaire à temps partiel (B.P.) dans le cadre d'un remplacement (I. O.) du 05/01/2026 au 16/01/2026 - Ratification de la décision du Collège communal du 05/01/2026
9. École communale de l'Envol - Prolongation de la désignation d'une institutrice primaire temporaire prioritaire à temps partiel (A.H., 12 p/s) dans le cadre d'un remplacement partiel (K.D.) (absente du 05/01/2026 au 13/02/2026) - Ratification de la décision du Collège communal du 19/01/2026
10. École communale de l'Envol - Prolongation de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (12 p/s, J.T.) dans le cadre d'un remplacement partiel de (K.D.) à partir du 05/01/2026 - Ratification de la décision du Collège communal du 19/01/2026
11. École communale de l'Envol - Désignation d'un maître de morale temporaire à temps partiel (1 p/s, C.A.) en fond propres dans le cadre d'un remplacement (P. C.B., absent du 01/12/2025 au 07/12/2025) - Ratification de la décision du Collège communal du 19/01/2026
12. École communale de l'Envol - Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (M.R) dans le cadre d'un remplacement (I.O) du 19/01/2026 au 31/01/2026 - Ratification de la décision du Collège communal du 19/01/2026
13. École communale de l'Envol - Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (S.M) dans le cadre d'un remplacement (B.P) du 12/01/2026 au 16/01/2026 - Ratification de la décision du Collège communal du 19/01/2026
14. École communale de l'Envol - Mise en disponibilité pour maladie (K.D.) - Ratification de la décision du Collège communal du 19/01/2026

Ainsi décidé par le Collège communal en séance du 19/01/2026

Par ordonnance :

La Directrice générale,


M-A HARDY



Le Bourgmestre,


M. VAN AUDENRODE